

REGLEMENT INTERIEUR

- 1 Toute personne désirant jouer régulièrement au club doit s'acquitter d'une (cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale (actuellement 12 €). Elle doit en outre être licenciée à la FFB. (montant actuel de la licence : 43 €)
- 2 Le club organise des tournois de régularité pour lesquels sont perçus des droits de table dont le montant est fixé chaque année lors de l'A.G. Le droit de table actuel est de 2,50€. Ces droits couvrent les frais de points d'expert reversés à la FFB et entrent pour partie dans les recettes du club.
- 3 Lors des tournois de régularité (les lundis à 14h30, les mardis à 19h30, les jeudis de novembre à avril à 14h30) :
 - la présence est souhaitée 15 minutes avant le début du tournoi
 - l'usage du tabac est interdit
 - une tenue de table correcte est exigée
 - le rythme de jeu, soit 8 minutes par donne doit être respecté.
 - si la carte d'entame n'est pas posée lors du changement de position, la moyenne du tournoi sera appliquée sur cette donne.
 - le joueur SUD saisit les résultats dans le bridgmate. Il fait obligatoirement valider les résultats par un joueur de l'équipe adverse.
 - En fin de partie les étuis sont transférés par les joueurs E/O lorsque le responsable du tournoi demande de changer de position.
 - Il est obligatoire d'appeler un arbitre ou à défaut le responsable du tournoi dès qu'une irrégularité est constatée à la table.
 - En cas de table incomplète, le relais sera alternativement Nord/Sud puis Est/Ouest les lundis et mardis
 - En fin de tournoi, il est demandé aux joueurs de ranger les boîtes d'enchères, les étuis et les tapis.
 - Le calme et la bonne humeur sont de rigueur (éviter les comportements agressifs à table).
- 4 L'accès au bar est en libre service. Chacun doit donc régler sa consommation, laver et ranger sa tasse ou son verre.
- 5 Les inscriptions aux compétitions se font directement sur le site de la FFB (si nécessaire s'adresser au président du club) . Vous trouverez sur le site du club le règlement des compétitions.
- 6 Le club propose des cours pour débutants (en principe tous les deux ans) et des cours de perfectionnement à la demande.
- 7 Le club met à disposition de ses membres différents livres sur le bridge. Un registre de sortie est à disposition.
- 8 Aux tournois du lundi un joker est à disposition des joueurs isolés. Tous les membres habitant dans un rayon de 10 kms peuvent être désignés « joker » selon un calendrier préétabli. Il est demandé aux joueurs venant sans partenaire d'accepter de jouer avec le joker et ne pas se défausser en dernière minute.
- 9 La consultation de la comptabilité du club est possible par tous les membres sur demande auprès de la trésorière dans la semaine précédant l'Assemblée Générale.

- 10** Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire seuls les membres à jour de leur cotisation pour la saison en cours peuvent voter.
- 11** La saison bridge commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. La cotisation doit être impérativement payée avant le 30 septembre.